

# Les rythmes de l'enfant

Début 2019, la ville s'est engagée à mettre en place un comité de pilotage pour réaliser une enquête sur les rythmes de l'enfant.

## Le comité de pilotage

La Ville a sollicité, sur la base du volontariat

- 12 représentants de parents d'élèves (2 parents par groupes scolaires)
- 4 directeurs d'écoles (2 en maternelle et 2 en élémentaire)
- et l'inspecteur d'académie.

4 élus municipaux, dont le maire, complétaient le comité de pilotage.

## Son rôle

Les membres du comité, accompagnés par les services municipaux et le cabinet ENEIS by KPMG - missionné par la Ville pour conduire cette démarche-, avaient pour mission :

- de concevoir le questionnaire envoyé aux parents,
- puis d'acter la future organisation des rythmes scolaires de l'enfant qui sera mise en place à compter de septembre 2020.

## Déroulement

- Janvier à juin 2019 : conception du questionnaire par le comité de pilotage
- Juin - septembre 2019 : envoi des questionnaires à l'ensemble des parents d'élèves de 3 à 11 ans scolarisés à Saint-Égrève.
- Septembre - octobre 2019 : dépouillement et analyse des résultats
- Novembre 2019 : décision du comité de pilotage, entérinée en conseil municipal

# Résultats

À la suite des résultats de l'enquête, le comité de pilotage a pris la décision de maintenir l'organisation des rythmes scolaires de l'enfant sur 4.5 jours par semaine.

 **À LIRE**



**Synthese\_enquete\_rythmes\_enfant\_et\_decision\_finale.pdf**

PDF - 0,99Mo

 **TÉLÉCHARGER**



**Rapport\_enquete\_2019\_ryhtmes\_enfant.pdf**

PDF - 1,82Mo

 **TÉLÉCHARGER**

36 av. du Général de Gaulle  
38120 SAINT-ÉGREVE  
04 76 56 53 00